



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 août 2025

Signature officielle du 1^{er} Contrat Local de Santé

Vendredi 8 août 2025 à 11h30, la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Sous-Préfecture, en présence de Mme Christine Hacques, la nouvelle sous-préfète de Nyons ainsi que les partenaires signataires du territoire signeront officiellement le 1^{er} Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé 2025-2030 de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et d'une volonté politique en faveur de la réduction des inégalités sociales de territoire. Ce présent contrat est piloté par Eric Richard et Pascale Rochas, vices présidents de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale et mis en œuvre par Sophie Amourous, chargée de mission, dans le cadre d'un co-financement de poste par l'ARS et la CCBDP.

Dans la lignée du Projet Régional de Santé, il permet de soutenir et amplifier les initiatives locales conduites en matière de santé publique. Pour ce faire, l'ARS épaula la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale techniquement et financièrement.

Les axes structurant ce contrat sont la **prévention, la promotion de la santé, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social**. Il s'agit également de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux ayant une incidence sur l'état de santé des habitants.

D'un point de vue territorial, la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale a la particularité d'être limitrophe à plusieurs départements et régions. En ce sens, le Contrat Local de Santé aura aussi vocation à entretenir un maillage interterritorial et à établir des discussions avec les partenaires voisins afin de garantir une fluidité d'accès aux soins et d'amélioration des parcours de santé des habitants du territoire.

CONTACTS PRESSE

Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale :

Isabelle RICHARZ – 04 75 26 90 78 – i.richarz@cc-bdp.fr

Agence Régionale de santé :

04.27.86.55.55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS) ?

Le Contrat Local de Santé est un outil au service d'une politique de santé, visant à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il identifie les vulnérabilités du territoire et recense les actions à mener visant à améliorer les contextes environnementaux et sociaux ayant un impact sur la santé de la population.

En effet, la réduction des inégalités sociales de soins se joue dans l'accessibilité des ressources mais aussi dans la prise en compte des déterminants de santé, principalement les facteurs environnementaux et sociaux. Ainsi, au-delà de faciliter l'accès et l'installation des professionnels de santé, il s'agira de porter une approche complète et transversale de la santé avec des campagnes de prévention et des actions médicosociales.

Les 11 signataires du Contrat Local de Santé 2025-2030

Le CLS mobilise de nombreux acteurs, confortant une dynamique partenariale sur le territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

- La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- La Préfecture de la Drôme
- Le Conseil Départemental de la Drôme
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme
- Les hôpitaux de Buis-les-Baronnies et Nyons
- Le Centre hospitalier Drôme Vivarais
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Haute Ouvèze
- La Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire
- ORSAC ATRIR, Unité Territoriale du Nyonsais

Les signataires du Contrat Local de Santé s'engagent dans la **mise en œuvre du contrat, par leur implication dans une collaboration multi partenariale et dans le respect des compétences propres à chacun. Ils contribuent à l'élaboration des axes de travail tout au long du projet**, et une fois le Contrat signé, ils sont les garants de la mise en œuvre des actions.

Les 5 axes du CLS

Le contrat local de santé 2025-2030 s'articule autour d'un axe transversal et de 4 axes stratégiques :

- Axe transversal : **LA COORDINATION**. Animer et coordonner l'ensemble des acteurs autour du projet du Contrat Local de Santé à travers les fiches actions.
- Axe stratégique 1 : **L'ACCÈS AUX SOINS**. Faciliter l'installation des professionnels de Santé et améliorer l'attractivité du territoire. Fluidifier l'accès aux soins pour les habitants du territoire et en particulier les personnes éloignées du système de santé.
- Axe stratégique 2 : **PARCOURS DE SANTÉ**. Développer des dispositifs pour faciliter les parcours de santé des différents publics : les séniors, les jeunes, les personnes en situation de précarité...
- Axe stratégique 3 : **SANTÉ ENVIRONNEMENT**. Sensibiliser à la fois le grand public et les professionnels de santé, aux liens existants entre notre environnement et notre santé et notamment autour de la thématique du logement.
- Axe stratégique 4 : **SANTÉ MENTALE**. Améliorer la santé mentale des habitants avec des actions « d'aller vers » les personnes isolées. Promouvoir la santé mentale lors d'évènements publics.